



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 29 mai 2020



Sécheresse estivale

Anticiper le risque de manque d'eau, l'agence de l'eau accompagne les territoires

La sécheresse estivale pointe cette année encore. Comme en 2019, les indicateurs sont au rouge sur une partie de la France, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes et en Bourgogne Franche-Comté : débit des rivières, recharge des nappes, humidité des sols ... sont par endroits particulièrement bas. Cette situation où l'eau manque l'été devient récurrente et risque de s'amplifier avec le changement climatique. Pour prévenir les crises de l'eau et les conflits d'usage, le principe qui prévaut aujourd'hui est d'anticiper la raréfaction de la ressource et de s'y adapter. La stratégie et les mesures à prendre sont connues et déjà engagées : en priorité, organiser le partage de l'eau entre les usagers à l'échelle des territoires, économiser l'eau au maximum, mobiliser les solutions fondées sur la nature, et si besoin, développer les ressources alternatives et de substitution. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse mobilise son expertise et ses financements pour aider les acteurs de l'eau à agir au bon endroit, au bon moment.

💧 Anticiper collectivement à l'échelle d'un territoire

Les tensions sur la ressource en eau sont déjà là et cette situation devrait s'aggraver : d'ici 2070-2100, les experts du climat estiment que les ressources en eau se feront plus rares, avec une baisse de l'ordre de 10% à 50% de débit d'étiage pour les grands fleuves français et jusqu'à moins 30% pour le niveau des nappes. **Notre capacité à anticiper est donc majeure et urgente** pour éviter que les sécheresses récurrentes mettent les usagers en conflit sur les territoires. Sur le bassin Rhône-Méditerranée, l'enjeu est de desserrer collectivement les tensions et identifier les marges de manœuvre pour un partage équilibré de la ressource, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques. Si l'exercice est compliqué, l'expérience du bassin Rhône-Méditerranée montre qu'il est possible et bénéfique : sur les 72 secteurs déficitaires en eau identifiés fin 2015, 56 ont désormais un Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) adopté. Construits en concertation entre l'ensemble des usagers d'un même territoire, ces plans visent à garantir un partage équilibré entre les besoins des différents usages (eau potable, irrigation, industrie, ...) tout en laissant un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes pour leur bon fonctionnement et leur bon équilibre. Des règles de partage de l'eau sont définies (répartition par usage et type d'usagers) et un programme d'actions mis en place. A la suite des Assises de l'eau, le gouvernement a souhaité amplifier et généraliser cette méthode en demandant partout où c'est nécessaire la réalisation de Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

💧 Moderniser les pratiques pour économiser l'eau

Quand la tension sur la ressource en eau s'accroît, il faut commencer par résoudre les problèmes de gaspillage et développer des usages moins consommateurs en eau. Les économies d'eau représentent 80 % des actions prévues par les PGRE. En 6 ans, 260 Mm³ ont ainsi été économisés, en partie grâce à des travaux de lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable. Mais c'est le secteur agricole qui contribue le plus à ces économies d'eau, en particulier par des actions de lutte contre les fuites sur les canaux d'irrigation. Le contrat du canal de la Robine dans l'Aude établi avec les associations d'irrigants du secteur et le syndicat mixte du bassin-versant de l'Aude et soutenu par le Département de l'Aude, la Région Occitanie, l'agence de l'eau et l'Europe en est un bon exemple. Grâce à la modernisation du réseau d'irrigation, une économie d'eau de 3 millions de m³ par an est réalisée, dont 1,3 à l'étiage. Pour ce faire, 27 km de réseaux et une station de pompage de 1 500 m³/h ont été construits afin d'alimenter sous pression 900 hectares de vignobles et de grandes cultures maraîchères. L'agence de l'eau a financé ce projet à hauteur de 1,3 M€.

💧 Développer les solutions fondées sur la nature et les ressources alternatives

Le 2e levier d'actions pour limiter les tensions sur la ressource est de recourir aux solutions fondées sur la nature. **La préservation des zones humides est majeure** pour le bon fonctionnement et la résilience des milieux connectés. En période de fortes pluies, les zones humides retiennent l'eau en excès dans le sol. Et en période de sécheresse, elles peuvent restituer cette eau et aider ainsi à recharger le niveau des nappes et soutenir les débits d'étiage des rivières. Retenir l'eau dans les sols est une autre voie d'adaptation. C'est possible par exemple en désimperméabilisant les sols pour **rendre les villes perméables**. Lorsqu'il pleut, l'eau peut ainsi s'infiltrer là où elle tombe ce qui contribue à recharger la nappe. Les solutions sont simples (noues, jardins de pluie, chaussées drainantes). Ces investissements sont aussi l'occasion de redessiner l'espace public, en améliorant les cadres de vie et en ramenant la nature dans les villes.

Une voie d'avenir consiste également à **réutiliser les eaux non conventionnelles comme les eaux usées traitées et les eaux de pluie** pour en faire des ressources alternatives, dans le respect évidemment des normes sanitaires.

💧 Si besoin, mobiliser des ressources de substitution

Si les économies d'eau ne sont pas suffisantes pour résorber le déséquilibre au niveau d'une rivière ou d'une nappe, des projets d'équipement mobilisant des ressources de substitution peuvent également être envisagés (ouvrages permettant de déplacer les prélèvements dans le temps, par la création de retenues, ou dans l'espace, par transfert). C'est le 3^e levier d'actions pour faire face au manque d'eau. Au cours des 6 dernières années, une quarantaine d'ouvrages de ce type a été financée par l'agence de l'eau en lien avec les PGRE pour un volume global substitué de 33 Mm³ et 214 M€ de travaux⁽¹⁾. Une vingtaine de ces ouvrages sont au bénéfice d'usages agricoles, aidés généralement à plus de 80% de subventions cumulées. Par exemple, le PGRE des affluents du lac du Bourget prévoit de créer trois retenues collinaires pour offrir des solutions aux agriculteurs en période d'étiage tout en réduisant les prélèvements dans la nappe. La construction d'un réseau de transfert de l'eau puisé dans le lac du Bourget pour l'amener sur les hauteurs d'Aix les Bains est aussi en cours. Ce sont plus de 700 000 m³ d'eau qui ne seront ainsi plus prélevés sur trois sources en tension en période d'étiage.

⁽¹⁾ Aide cumulée de l'agence de l'eau = 52,8 M€, considérant seulement la part travaux ; autres financeurs = FEADER, régions, départements

💧 L'agence de l'eau, en 1^{ère} ligne pour accompagner les territoires face aux tensions sur la ressource et au changement climatique

L'agence de l'eau accompagne techniquement et financièrement des opérations en faveur du partage de l'eau, de la gestion équilibrée de la ressource, en priorité par des économies d'eau. « Face au constat d'une vulnérabilité généralisée de nos territoires pour la disponibilité en eau, **la question n'est plus de savoir s'il faut agir, ni même comment, mais où et quelles priorités se donner pour investir**, indique Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. *Nous connaissons les secteurs où agir plus vite ou plus fort. C'est là qu'il faut concentrer l'effort en mettant en œuvre des mesures adaptées et à coûts maîtrisés.* »

En 2019, première année du 11^e programme « Sauvons l'eau », près de la moitié des aides apportée par l'agence a porté sur des mesures directement en appui à l'adaptation des territoires au changement climatique. 31,6 M€ ont été accordés pour des opérations de gestion quantitative de la ressource, en grande majorité pour des économies d'eau (19,2 M€).



A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini • 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Stéphanie Bonnamour

• 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com